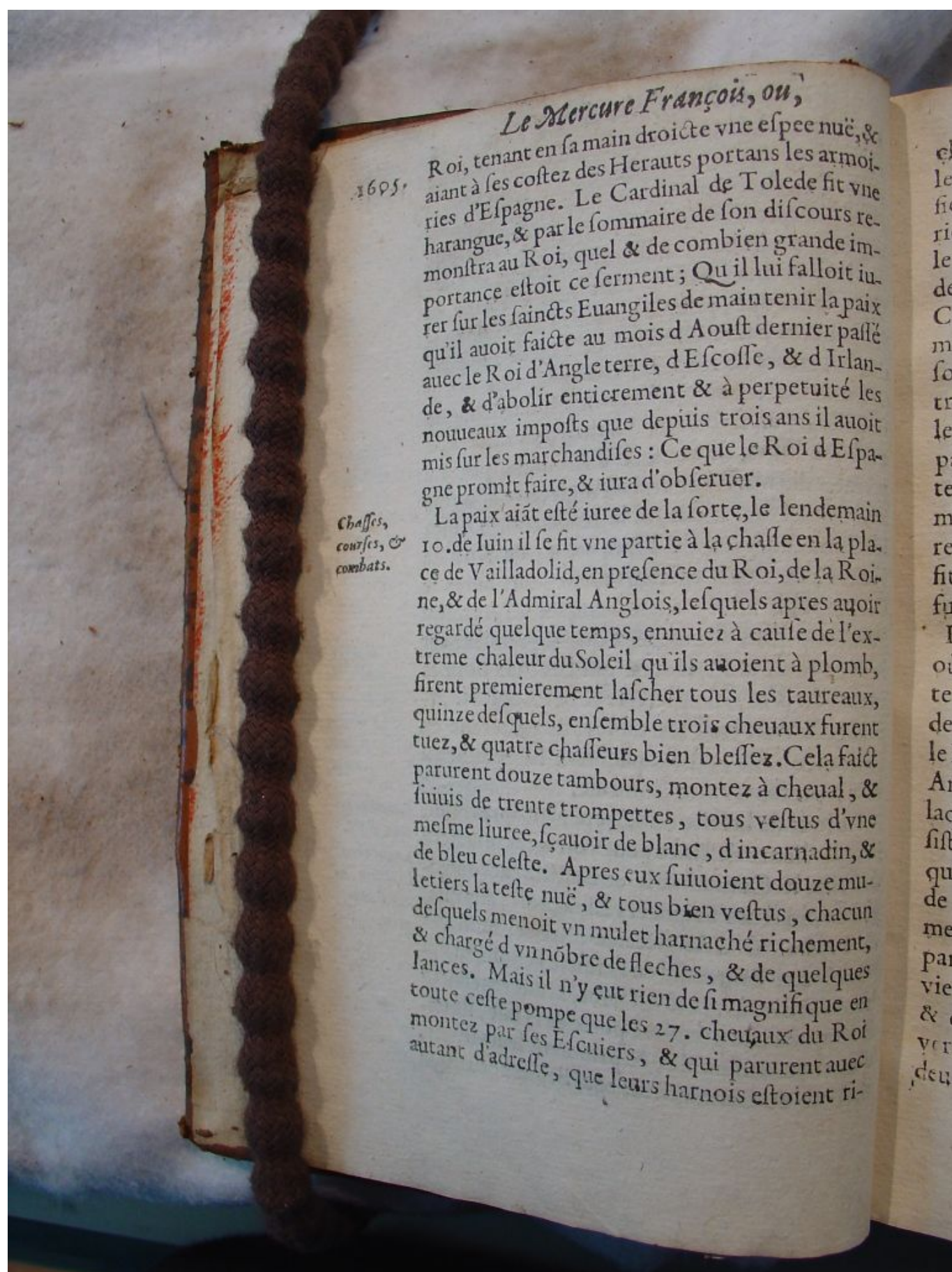


1605_005v.jpg



1605_006r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix.

6

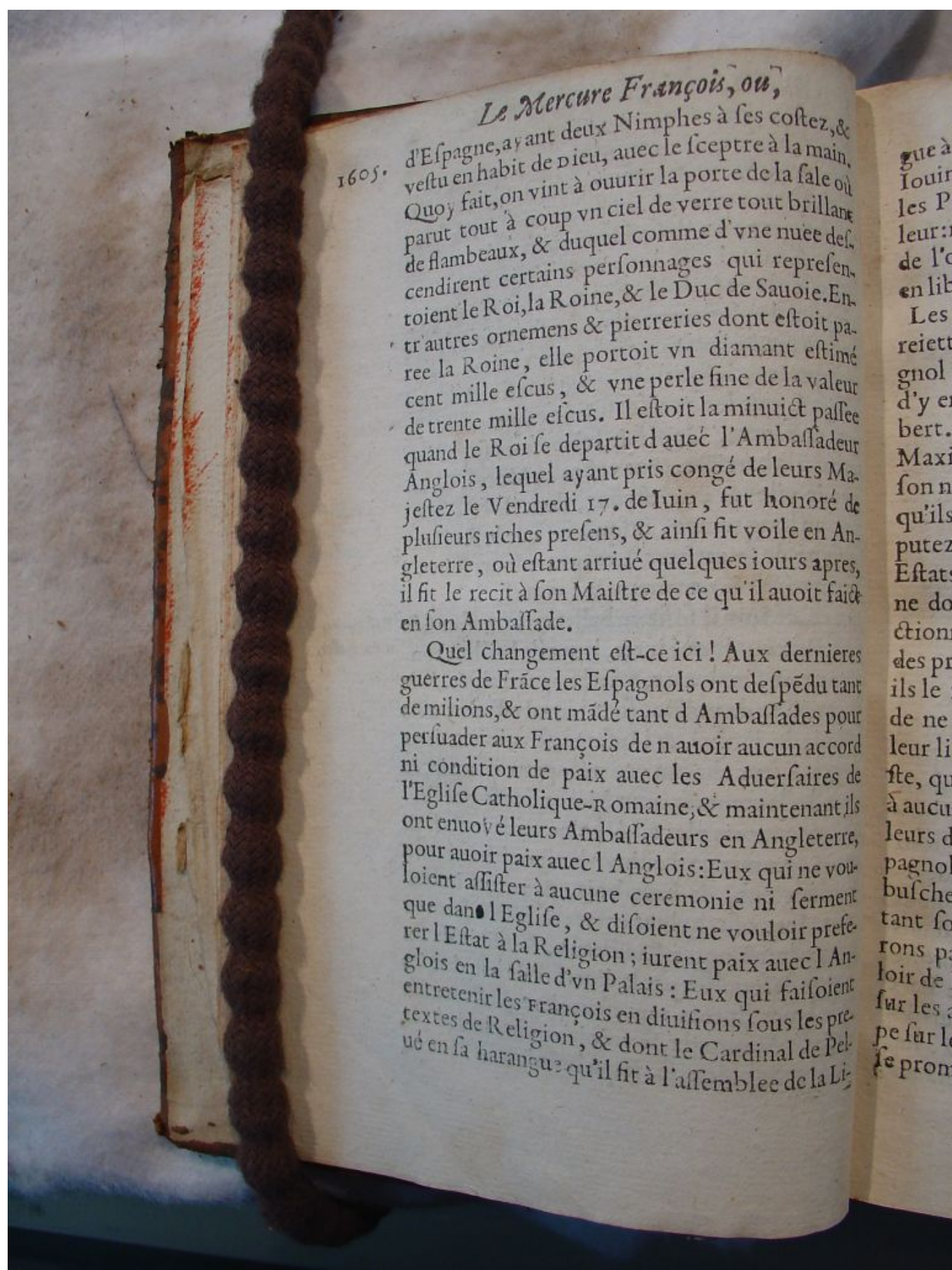
1605.

ches & beaux. Ceux des fils du Duc de Savoie
les costoient de pres, menez par quinze esta-
fiers, qui portoient leurs deuises & leurs armoi-
ries. I obmets les 28. cheuaux qui furent veus
les derniers, six desquels estoient au Vice-Roi
de Vailladolid, & les autres vingt & deux au
Cōestable de Castille. Peu apres le Duc de Ler-
ma, suiui de plusieurs Seigneurs, se presenta pour
soutenant, faisant marcher deuant lui ses quatre
trompettes, lesquels n'eurent pas si tost donné
le signal, que les courses furent commencees de
part & d'autre. Quoi fait, les mesmes se presen-
terent à la barriere, tous vestus en Mores, & ar-
mez de piles & de plastrons, dont ils fescrime-
rent vn long temps, iusqu'à ce que le Roi leur
fit signe de se retirer. Les quatre iours suiuaus
furent employez en mutuelles visites.

Le 16. de Iuin il se fit vn ballet en la mesme sale
où la Paix auoit esté iuree, laquelle brilloit tou-
te en or, en flambeaux, & en lampes d'argēt. Aux
deux costez du poëlle, sous lequel estoient assis
le Roi, la Roine, & l'Infante, se voioient deux
Anges tenans chacun vne trompette en main, de
laquelle ils commēcerent à ioier si tost que l'as-
sistance eut pris place. A peine auoient-ils fini,
qu'on commença d'ouïr vn harmonieux accord
de Musiciens, de haut-bois, & autres instru-
mens. Iceux firent leur entree en la sale deuācez
par dix-huict porte-flambeaux, & suiuis de six
vierges, lesquelles par la diuersité de leurshabits
& de leurs liurees representoient plusieurs des
vertus. Apres eux se voioit vn char trainé par
deux petits bidets, sur lequel estoit assis l'Infant

*Description
d'un Ballet.*

1605_006v.jpg



1605_007r.jpg

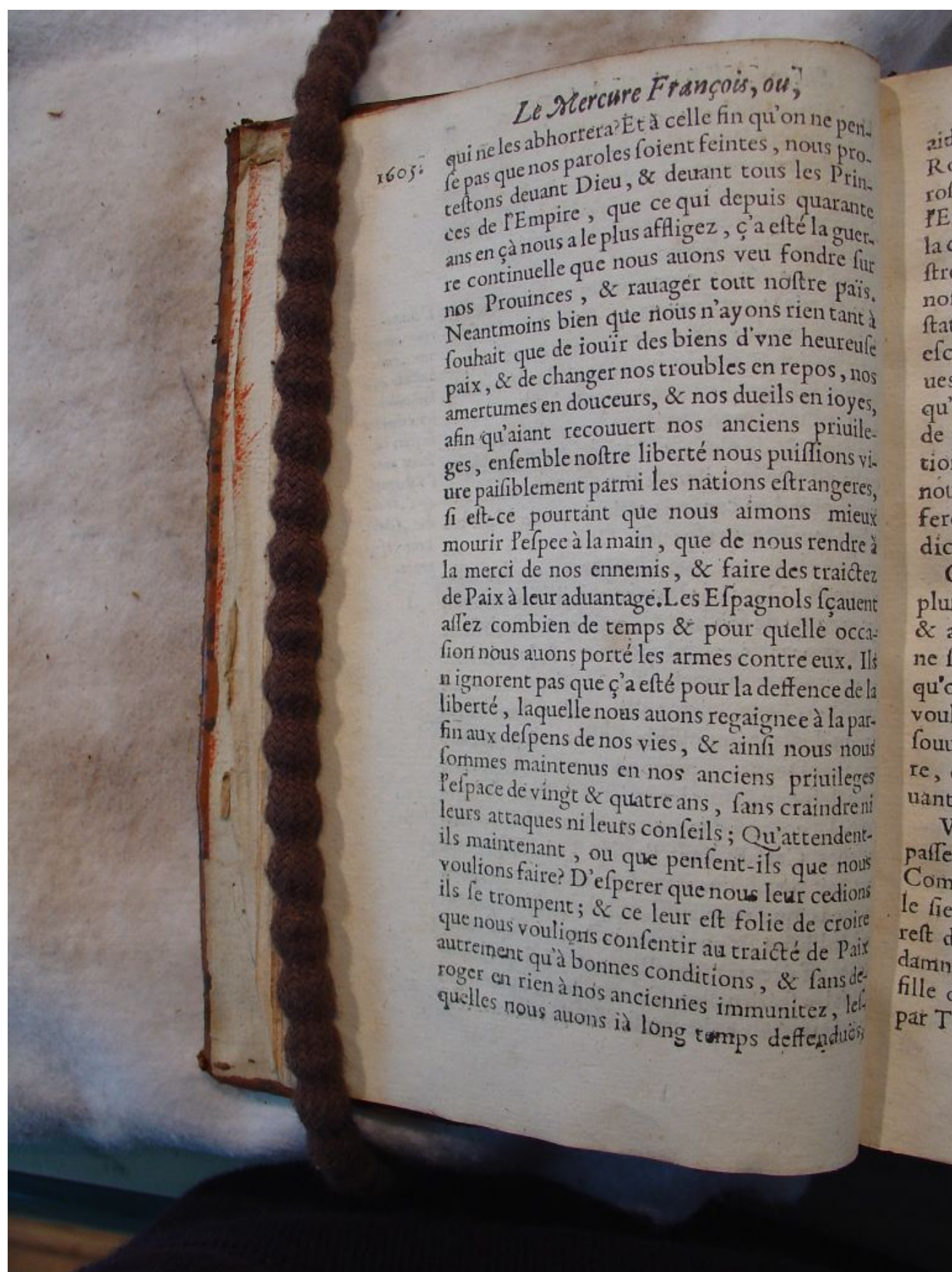
Suite de l'Histoire de la Paix. 7

gue à Paris, l'an 1593. auoit comparé leur Roi à
Iouinian, ne font rechercher seulement de paix
les Princes voisins de contraire Religion à la
leur: mais les Holandois qui s'estoient distraicts
de l'obeïssance de leur Roi, pour vouloir viure
en liberté de conscience.

Les Estats des Prouinces vnies ayant tousiours
reietté toute conference de Paix avec l'Espa-
gnol, il employa l'Empereur pour les exhorter
d'y entēdre, & avec luy, & avec l'Archiduc Al-
bert. L'Empereur enuoya vers lesdits Estats
Maximilian Loch, qui leur demanda la Paix en
son nom, & de plusieurs Princes de l'Empire, &
qu'ils assignassent iour & lieu pour enuoyer de-
putez, afin d'en conferer amiablement. Mais les
Estats luy firent responce, Que quant à eux ils
ne doutoient pas que l'Empereur ne les affe-
ctionnast, Que ià de long temps ils auoient veu
des preuues de son amitié; mais que nonobstant
ils le remercioient de bon cœur, & le prioient
de ne trouuer mauuais s'ils se maintenoient en
leur liberté eux & leurs alliez; adioustans au re-
ste, qu'il estoit impossible d'assigner lieu, ni iour
à aucuns Deputez, parce qu'ils auoient appris à
leurs despens de fuir les traictez de Paix de l'Es-
pagnol, comme dangereux & tous pleins d'em-
busches. Car (disoient-ils) si le Roi d'Espagne a
tant soit peu d'aduantage sur nous, nous n'igno-
rons pas que tout aussi tost il voudra se preua-
loir de l'Estat, & auoir vne autorité souueraine
sur les affaires temporelles, tout ainsi que le Pa-
pe sur les spirituelles. Ce consideré, qui pourra
se promettre vne heureuse issue de tels traictez?

L'Empe-
reur enuoye
vne Am-
bassade aux
Holandois
les exhorter
de faire la
Paix avec
l'Espagnol
& l'Archid-
duc Albert.
Leur res-
ponce.

1605_007v.jpg



1605_008r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 8

1605.

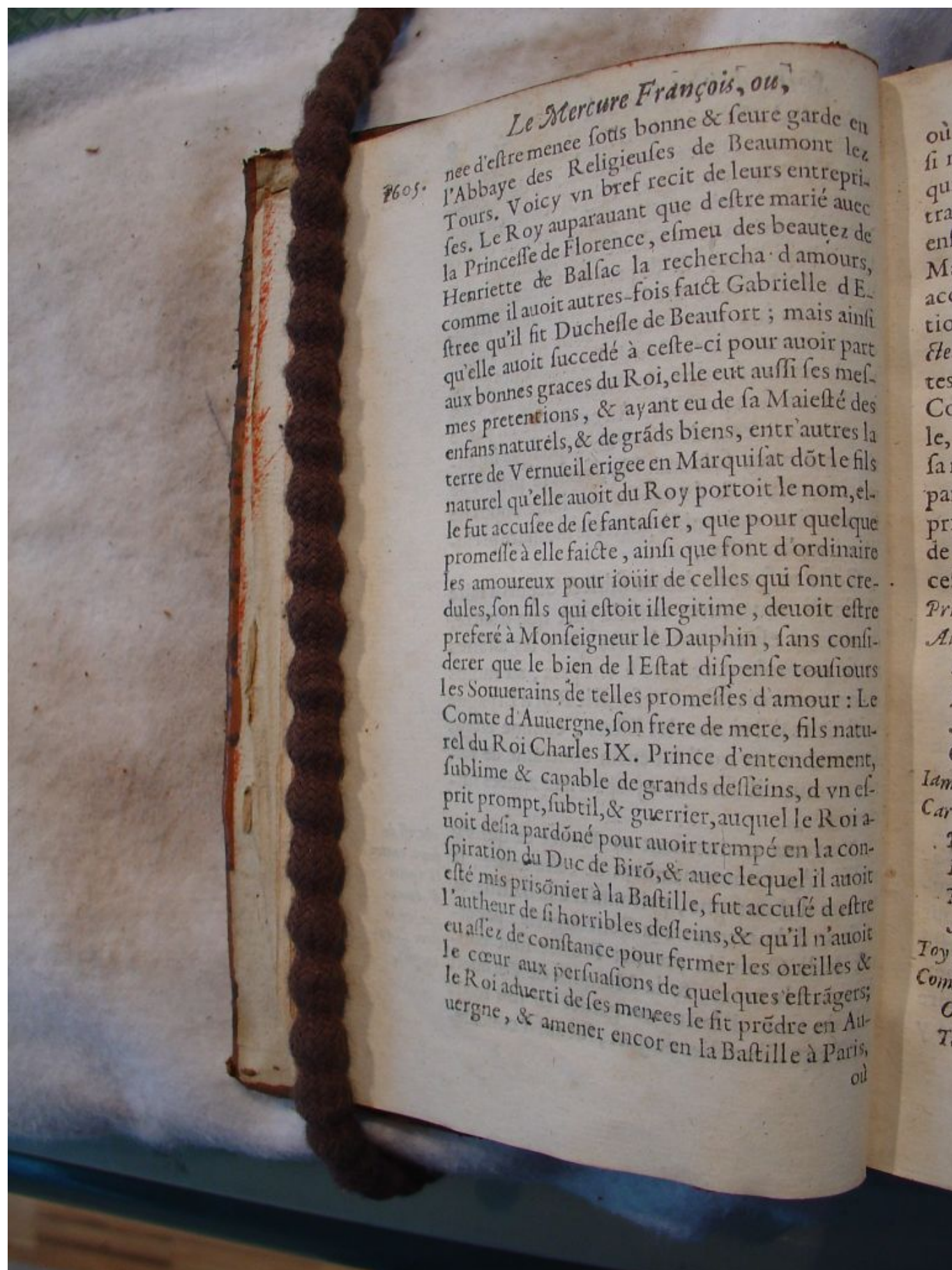
aidez de l'assistance de Dieu, des forces des Rois & des Princes nos alliez, & de la generosité de nos courages. Que si tant est que l'Empereur nous vueille promettre de cherir la conseruation de nos droicts: de maintenir nostre Republique. & de prendre les armes pour nostre deffense contre les ennemis de nostre Estat, nous luy promettrons aussi de ne laisser escouler aucune occasion de lui rendre des preuues de nostre seruice, & d'auancer la Paix tant qu'il nous sera possible. Au contraire s'il pense de procurer ce traité de Paix à quelque intention qui nous soit nuisible, nous le prions de nous excuser, & de croire que iamaïs nous ne ferons rien qui puisse porter le moindre preiudice à nostre Estat.

Ceste response donna subiect depuis à faire plusieurs ouuertures tant de part que d'autre, & aucuns espererent deslors que si les affaires ne se pouuoient reduire à vne paix, au moins qu'on pourroit faire Trefue, si le Roi d'Espagne vouloit traiter avec les Estats, comme estans souuerains: ce qu'il fut en fin contraint de faire, comme il fera dit cy-apres aux annees suivantes.

Voyons maintenant en France ce qui s'y passe. Au commencement de ceste annee, le Comte d'Auuergne, prisonnier à la Bastille, & le sieur d'Antragues à la Conciergerie, par arrest de la Cour du premier Feurier sont condamnés à la mort, & la Marquise de Vernueil fille du sieur d'Antragues gardee en son logis par Testu Cheualier du guet, fut aussi condam-

*Arrest de
Mort contre
le Comte
d'Auuer-
gne & le
sieur d'An-
tragues.*

1605_008v.jpg



Le Mercure François, ou,
 1605. nee d'estre menee sotts bonne & seure garde en
 l'Abbaye des Religieuses de Beaumont lez
 Tours. Voicy vn bref recit de leurs entrepri-
 ses. Le Roy auparauant que d'estre marié avec
 la Princesse de Florence, esmeu des beautez de
 Henriette de Balsac la rechercha d'amours,
 comme il auoit autres-fois fait Gabrielle d'E-
 stree qu'il fit Duchesse de Beaufort; mais ainsi
 qu'elle auoit succedé à ceste-ci pour auoir part
 aux bonnes graces du Roi, elle eut aussi ses mes-
 mes pretentions, & ayant eu de sa Maieité des
 enfans naturels, & de grâds biens, entr'autres la
 terre de Vernueil erigee en Marquisat dõt le fils
 naturel qu'elle auoit du Roy portoit le nom, el-
 le fut accusee de sefantasier, que pour quelque
 promesse à elle faicte, ainsi que font d'ordinaire
 les amoureux pour iouir de celles qui sont cre-
 dules, son fils qui estoit illegitime, deuoit estre
 preferé à Monseigneur le Dauphin, sans consi-
 derer que le bien de l'Estat dispense tousiours
 les Souuerains de telles promesses d'amour: Le
 Comte d'Anuergne, son frere de mere, fils natu-
 rel du Roi Charles IX. Prince d'entendement,
 sublime & capable de grands desseins, d'un es-
 prit prompt, subtil, & guerrier, auquel le Roi a-
 uoit desia pardonné pour auoir trempé en la con-
 spiration du Duc de Birõ, & avec lequel il auoit
 esté mis prisonnier à la Bastille, fut accusé d'estre
 l'auteur de si horribles desseins, & qu'il n'auoit
 eu assez de constance pour fermer les oreilles &
 le cœur aux persuasions de quelques estrangers;
 le Roi aduertí de ses menées le fit prédre en An-
 uergne, & amener encor en la Bastille à Paris, où

1605_009r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 9

1605.

où ne voulant user de voye de faict en vn crime si notoire, il en enuoia la cause au Parlement, qui lui fit & parfit son procez, & au sieur d'Antragues. Mais la Marquise, puis leurs femmes, enfans, & parents, festans iettez aux pieds de sa Maiesté, implorants pour eux sa clemence, leur accorda premierement la surceance de l'exécution de l'arrest, leur disant, *Leuez-vous, vous me faites pitié, & non le Comte* : puis par Lettres patentes du quinziesme Avril, il commua la peine du Comte en vne prison perpetuelle dans la Bastille, & celle du sieur d'Antragues, à demeurer en sa maison de Males-herbes. La Marquise aussi par sa permission retourna à Vernueil. On imprima en ce temps-là, sous le tiltre de, Plainctes de la captiue Caliston à l'invincible Aristarque, ceste requeste qu'elle fit au Roy.

*Clemence
du Roy en-
uers le
Comte & le
sieur d'An-
tragues.*

Prince qui tiens les cœurs sous ton obeyssance

Autant par ton amour comme par ta puissance,

Donne moy ce seul poinct que ie t'ay demandé,

Que le soupçon de moy en ton esprit s'oublie,

Autant par la pitié humble ie t'en supplie,

Comme par les attraitz i'ay sur toy commandé.

Iamais ie ne croiray ton ame inexorable,

Car elle est trop humaine, & moy trop miserable

Pour ne te point toucher d'un seul trait de pitié,

Donques que par ma mort ta rigueur ne commence,

Mais fay moy maintenant ressentir ta clemence

Autant que ie senty iadis ton amitié.

Tuy qu'entre les mortels le ciel voulut eslire,

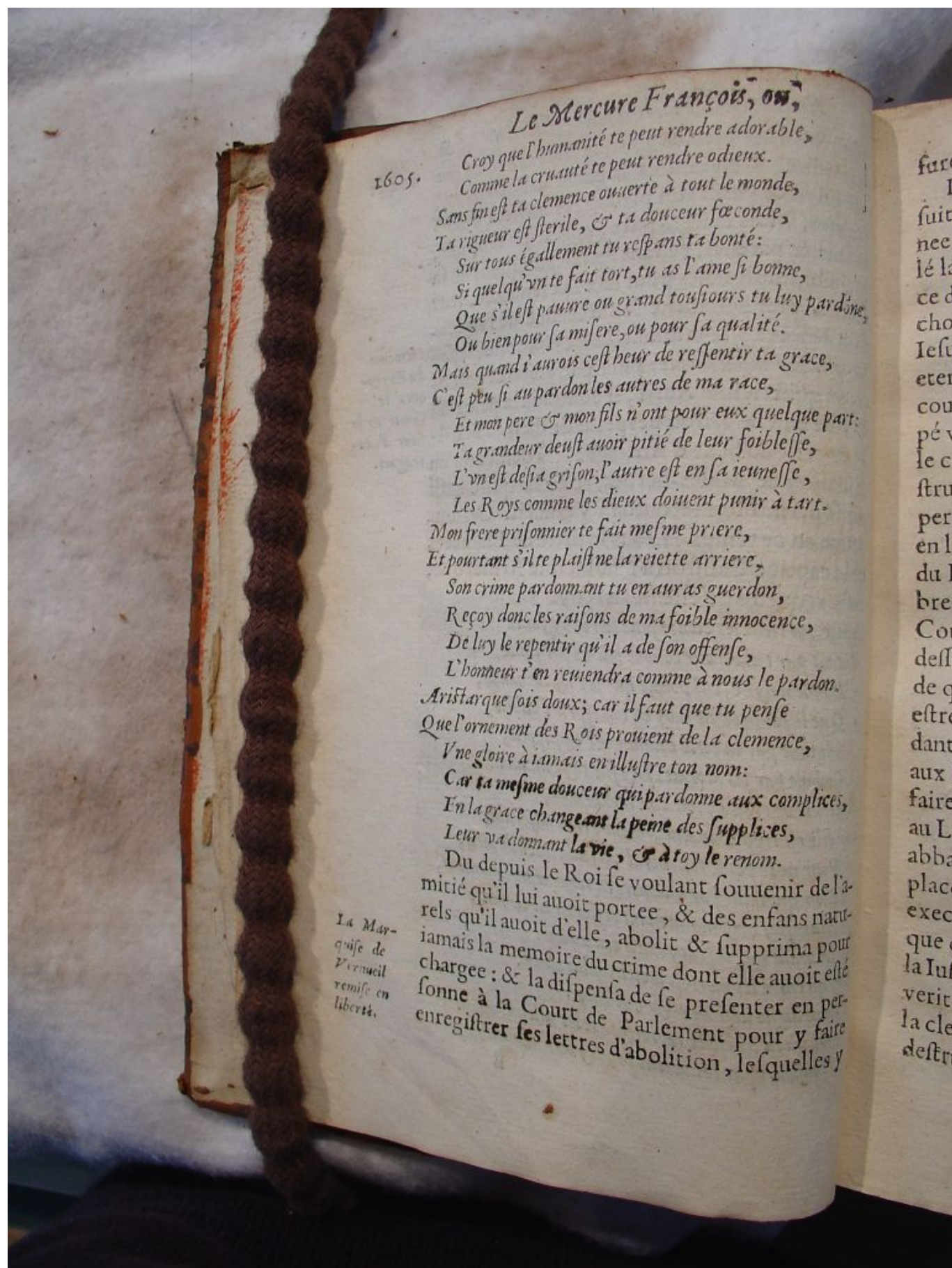
Comme digne iugé de regir cest Empire,

Où va ta Majesté representant les Dieux!

Toujours par tes vertus fay toy voir admirable,

B

1605_009v.jpg



1605. *Le Mercure François, ou,*
 Croy que l'humanité te peut rendre adorable,
 Comme la cruauté te peut rendre odieux.
 Sans fin est ta clemence ouverte à tout le monde,
 Ta rigueur est sterile, & ta douceur féconde,
 Sur tous également tu respans ta bonté:
 Si quelqu'un te fait tort, tu as l'ame si bonne,
 Que s'il est pauvre ou grand tousiours tu luy pardons,
 Ou bien pour sa misere, ou pour sa qualité.
 Mais quand i'aurois cest heur de ressentir ta grace,
 C'est peu si au pardon les autres de ma race,
 Et mon pere & mon fils n'ont pour eux quelque part:
 Ta grandeur deust auoir pitié de leur foiblesse,
 L'un est desia grison, l'autre est en sa ieunesse,
 Les Roys comme les dieux doiuent punir à tart.
 Mon frere prisonnier te fait mesme priere,
 Et pourtant s'il te plaist ne la reiette arriere,
 Son crime pardonnant tu en auras guerdon,
 Reçoy donc les raisons de ma foible innocence,
 De luy le repentir qu'il a de son offense,
 L'honneur t'en reuiendra comme à nous le pardon.
 Aristarque sois doux; car il faut que tu pense
 Que l'ornement des Rois prouient de la clemence,
 Vne gloire à iamais en illustre ton nom:
 Car ta mesme douceur qui pardonne aux complices,
 En la grace changeant la peine des supplices,
 Leur va donnant la vie, & à toy le renom.
 Du depuis le Roi se voulant souuenir de l'a-
 mitié qu'il lui auoit portee, & des enfans natu-
 rels qu'il auoit d'elle, abolit & supprima pour
 iamais la memoire du crime dont elle auoit esté
 chargée: & la dispensa de se presenter en per-
 sonne à la Court de Parlement pour y faire
 enregistrer ses lettres d'abolition, lesquelles y

La Mar-
 quise de
 Verneuil
 remise en
 liberté.

1605_010r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 10

1605.

furent entherinées le 6. Septembre.

Le Roy continuant ses faueurs aux peres Iesuites, leur accorda au mois de May de ceste année la demolitiō du Pilier, vulgairement appelle la Piramide, dressé deuant le Palais en la place du logis où auoit esté nay Iean Chastel, Escholier, qui auoit fait son cours au College des Iesuites. Il y auoit esté mis pour memoire & en eternelle marque de ce qu'il auoit, d'un coup de cousteau blessé le Roy en la face, luy auoit coupé vne dent en pensant luy donner vn coup dans le col & le tuer, & aussi pour la damnable instruction qu'il auoit eue, soustenant qu'il estoit permis de tuer les Roys, & que le Roy n'estoit en l'Eglise iusques à ce qu'il eust eu l'approbatiō du Pape. Dans ce Pilier en des tableaux de marbre noir estoit graué en lettres d'or l'Arrest de la Cour contre ledit Chastel & les Iesuites : & au dessus aux quatre coins il y auoit quatre statuës de quatre vertus. On pensoit que ce pilier deust estre apres mille siecles : mais le Roi se persuadant que le souuenir des biës-faicts qu'il feroit aux Iesuites les obligeroit d'autant plus à bien faire pour l'aduenir, commanda de son authorité au Lieutenant Civil Miron de le faire du tout abbatre, & faire enger ~~une~~ fontaine en ceste place contre la muraille prochaine : Ce qu'il fit executer. Les plus curieux remarquerent lors que des quatre statuës on auoit abbatu celle de la Iustice la premiere. D'autres disoient, que de verité la Iustice l'auoit faict cōstruire; mais que la clemēce du Roi & la misericorde l'auoit faict destruire. Ceux qui hayoient tel assassinats de

Demolition
de la Pyra-
mide dressée
deuant le
Palais à
Paris.

B ij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan